

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 22 et 23 avril 2013

2013 DGRI 23 Signature d'un pacte de coopération avec la Ville de Buenos Aires.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1115-1 et L.2512-11 ;

Vu le projet de délibération, en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son autorisation la signature d'un pacte de coopération avec la Ville de Buenos Aires ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre SCHAPIRA, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Un pacte de coopération, dont le texte est annexé à la présente délibération, est signé avec la Ville de Buenos Aires.